

METROPOLE DU GRAND PARIS

Réunion de "PARIS - METROPOLE" le vendredi 7 mars 2014

Article de Jean-Pierre SPILBAUER

Le syndicat mixte "PARIS -METROPOLE" réunit plus de 100 maires de la Région Ile de France, de toutes tendances politiques. Il a pour objet d'être un lieu de discussions. Paris-Métropole, invité par l'Etat en 2011 à faire des propositions d'organisation de la future Métropole parisienne, n'a toutefois pas été en mesure de trouver un consensus, (note 1) notamment en matière de constructions de logements. C'est pourquoi, l'Etat a décidé de reprendre la main et a créé, sans concertation aucune, (note 2) la "Métropole du Grand Paris" (MGP).

La loi ayant été votée par l'Assemblée Nationale, la MGP existera à compter du 1er janvier 2016. Elle regroupera Paris et les trois départements de petite couronne, à savoir les Hauts de Seine, la Seine Saint-Denis, et le Val de Marne.

Cependant, devant le tollé de l'immense majorité des maires, quels que soient leurs convictions politiques, l'Etat a mis en place une "mission de préfiguration" (note3) qui s'est déjà mise au travail (malgré les proches élections municipales). Cette mission de préfiguration va regrouper entre autres, le maire de Paris et les 123 maires de la petite couronne. Elle a pour objet de clarifier les nombreuses zones d'ombre de la loi. A ce jour, les maires espèrent aussi pouvoir obtenir des modifications de ce texte.

De par la loi, le syndicat Paris-Métropole copréside la mission de préfiguration avec l'Etat.

Il est donc extrêmement important que le maire de Bry participe (note 4) à cette mission de préfiguration. Même je suis totalement opposé à cette loi, il n'empêche qu'elle sera applicable. Une fois encore, la politique de la chaise vide ne sera sûrement pas la bonne solution. C'est dire si le choix des futurs maires doit aussi se faire sur cette compétence : avoir un objectif clair pour sa ville, une volonté de discussion et un relationnel satisfaisant avec ses collègues des villes voisines.

Le 7 mars dernier, j'ai donc participé au conseil syndical de Paris-Métropole. Il a été réaffirmé, aussi bien par quelques maires de droite que par des maires communistes ou écologistes, mais relayé aussi par le président socialiste, notre volonté commune :

- d'être considérés par le gouvernement comme des élus responsables,
- de participer à la discussion avec l'Etat, et d'être entendus par lui,
- d'associer la population à cette importante évolution de notre Région,
- de conserver nos compétences municipales, tout en acceptant la notion de Métropole, seule capable de concurrencer Londres, New York ou Shanghai.

4 groupes de travail ont été créés : je participerai personnellement à celui qui a trait au statut juridique et aux compétences des "territoires" : en effet, la MGP, qui regroupera plus de 6 millions d'habitants, sera "découpée" en "territoires" (note 5) d'au moins 300 000 habitants.

Les groupes de travail doivent faire des propositions dans le cadre de la mission de préfiguration, qui, selon la loi, déterminera avant mi 2015, le périmètre de tous les territoires, leurs compétences, leurs statuts juridiques, et leurs financements.

Voilà - brièvement (!) - exposé la situation de notre Région au moment même où :

- les élections municipales vont avoir lieu,
- alors que les "affaires politiques" se multiplient tous les jours dans les médias,
- que, par voie de conséquence, les habitants se sentent de plus en plus désabusés, mal informés, indifférents face à tous ces enjeux, écoeurés parfois par toutes ces histoires,
- dans une France endettée, atone et manquant d'emplois.

Faut-il pour autant verser dans le pessimisme et ne plus s'intéresser à tout cela?

A cette question, ma réponse est clairement : **NON !**

Les français ont toujours fini par imposer leur volonté. Chaque français doit se sentir concerné. Nos anciens se sont battus pour notre liberté, pour le droit de voter, pour l'égalité des hommes et des femmes.

Alors, votez! Votez pour qui vous voulez, mais votez !

**Mais votez en toute connaissance de cause ;
Pour une équipe responsable, compétente, ouverte sur l'avenir,
respectueuse de tous ses administrés.**

Si vous souhaitez plus de détails

L'exposé ci-dessus nécessite plus d'informations pour être précis et permet de poser un certain nombre de questions.

Vous trouverez ci-dessous des explications pour chaque thème, suivies de mon appréciation personnelle.

Note 1 : Pas de consensus au sein de Paris-Métropole.

Autant il est possible de s'entendre sur un grand nombre de sujets, autant la question du logement divise. Mais pas seulement : la question de la gouvernance de la Métropole est au centre du débat. Comment administrer un ensemble de 6 millions d'habitants? Région ou Métropole? Ou les deux? Avec ou sans départements? Avec ou sans intercommunalités? Quel rôle pour les communes? Autant de sujets sans réponse claire de Paris-Métropole. Et donc l'Etat a eu beau jeu de proposer la loi de la Métropole du Grand Paris et de la faire voter pas sa majorité socialiste à l'Assemblée Nationale.

Note 2 : L'Etat a repris la main et s'est imposé sans concertation.

Après quelques tergiversations, la majorité de gauche à l'Assemblée Nationale a voté une loi, sans prendre en compte le travail - même incomplet - de Paris-Métropole et sans reconnaître aux maires la nécessité d'administrer au jour le jour leurs communes. Ainsi a été votée la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles); par ailleurs, la loi ALUR (loi pour l'Accès aux Logements et pour un Urbanisme Rénové), chère à Cécile DUFLOT, à aussi été adoptée.

La loi MAPTAM crée la MGP, supprime les intercommunalités en petite couronne, et y instaure des territoires d'au moins 300 000 habitants.

La loi ALUR oblige toutes les villes - même celles de petite couronne ! - à être en intercommunalités. Elle supprime le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal pour le remplacer par un PLU intercommunal (donc identique pour toutes les villes du Territoire).

Rappelons aussi que la loi SRU 2 (Solidarité et Renouvellement Urbains) à fixe à 25% le taux de logements sociaux dans chaque ville.

Ainsi l'Etat s'est donné les moyens de construire à la place des maires, de densifier le territoire, en particulier en faisant main basse sur nombre de terrains appartenant à l'Etat, la SNCF, ou autres institutions.

Mon avis :

Construire un nouveau métro et rénover les lignes existantes est indispensable et urgent. 30 milliards d'euros (sans doute beaucoup plus à l'arrivée si un jour tous ces projets sont réalisés) ne peuvent pas être dépensés pour desservir un habitat trop étalé dans toute une région. Certes il manque des logements en grand nombre en Ile de France. Mais où se situe alors le point maximal d'accueil de nouvelles populations? Il est évident qu'on ne peut plus continuer à accroître la démographie à l'est de Paris avec les moyens de déplacements actuels. 30 ans de retard dans l'entretien des transports d'une Région ne se rattrapent pas du jour au lendemain. Alors tout doit être fait concomitamment : rénovation et évolution des transports, développement de l'économie et des emplois, création des structures nécessaires (crèches, écoles, maison d'accueil des personnes âgées, etc...) pour que de nouveaux logements puissent être construits. Actuellement, l'Etat fait exactement l'inverse.

Note 3 : quel rôle pour la mission de préfiguration?

- La mission de préfiguration va devoir répondre aux questions suivantes :

Quelles villes vont s'associer entre elles ? Pour faire quoi ensemble ? Avec quel budget ?

Dans la loi on parle de l'intérêt métropolitain, qu'est ce que cela veut dire ?

La Métropole doit construire du logement, comment, où ?

- Pour répondre à ces questions, 4 groupes de travail ont été constitués. Je participerai à celui qui étudiera les compétences des Territoires et leur statut juridique.

Mon avis :

Je n'ai toujours pas compris pourquoi la Région Ile-de-France de France ne s'est pas battue pour empêcher la création de la Métropole du Grand Paris. Ou plutôt est-ce malheureusement la volonté claire du maire de Paris et de l'actuel

Président de l'assemblée nationale d'imposer leurs ambitions politiques, sans pour autant se mettre mal avec le président de la Région. Mais où sont les intérêts des habitants dans tout cela?

C'est pour cela que Il faut que le maire de Bry doit s'engager dans ce travail au sein de la mission de préfiguration, en lien avec ses collègues des villes avoisinantes. Bry ne pourra pas faire cavalier seul au risque de se laisser imposer les désidératas de politiciens tout puissants.

Note 4 : Si la loi est appliquée, quel rôle pour les maires ?

La loi n'aborde pas ce point directement, mais enlève implicitement des compétences aux conseils municipaux, en particulier celle d'organiser son territoire communal et de gérer son plan local d'urbanisme.

Les maires des villes de petite couronne sont-ils appelés à devenir des maires d'arrondissement comme à Paris?

Mon avis :

Comme vous le savez, j'ai toujours respecté les lois tout en protégeant notre commune. Je suis certain que nous devons et que nous pouvons **rester maîtres chez nous** malgré ce contexte difficile.

Note 5 : ACTEP et Territoire

- 14 villes de l'est parisien sont réunies au sein d'un "syndicat mixte" (l'ACTEP = Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien) depuis l'an 2000, pour faire en sorte que notre territoire soit pris en considération et ne soit pas le dortoir de l'Ile de France.

- L'ACTEP est composée de Bry, Champigny, Charenton, Fontenay sous Bois, Joinville le Pont, Le Perreux, Neuilly sur Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent, Rosny sous Bois, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villiers sur Marne, Vincennes, ainsi que le département du Val de Marne.

- La loi prévoit la création de "Territoires" sans préciser leur contour. Toutefois, les actuelles grandes intercommunalités telles que "Est ensemble" au Nord-Est, ou "Plaine Commune" autour de Saint-Denis, deviendront chacune un Territoire. Le Préfet de Région nous a clairement laissé entendre que les maires qui proposeront une solution auront satisfaction. Par contre, les villes qui n'auront pas faits de choix préalable seront incorporées d'office dans un Territoire.

Mon avis :

Personnellement, je suis totalement partisan que l'ACTEP soit la base d'un futur Territoire, car les 14 maires ont l'habitude de travailler ensemble. Et même si nos options politiques peuvent différer, nous savons trouver un consensus. **D'ailleurs la diversité des opinions est une richesse qui apporte discussion, écoute et décisions concrètes pour tous les habitants, excluant ainsi toute forme d'idéologie restrictive.**

Commentaire 1 : Être considérés par le gouvernement comme des élus responsables.

Madame LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation, semble vouloir faire passer l'idée que l'Etat a été obligé de décider seul en raison de la carence des Maires et de leur irresponsabilité.

- C'est évidemment totalement inacceptable. C'est pourquoi je soutiens la démarche des représentants de Paris-Métropole qui vont aller défendre le travail des Maires. Bien sûr, parmi ces derniers, certains d'entre eux ne veulent pas entendre parler du tout de constructions de logements; mais la majorité d'entre eux sont prêts à la concertation, dans le respect de la loi et celui des habitants.

- A Bry, c'est ce que nous faisons : le taux de logements sociaux est passé en 13 ans de 10% à 16%, sans que la ville ne soit changée. Nous voulons continuer ainsi.

Commentaire 2 : Associer la population à cette importante évolution de notre Région.

- Il est absolument impensable que la population ne soit pas informée de l'évolution en cours et des mesures prises par l'Etat. En effet, un gouffre existe entre ce qui est déjà en train de se préparer et la connaissance de ces bouleversements par les habitants. Non seulement l'État ne communique pas, mais les médias ne se sont pas encore emparés de ces questions, car disent-ils, "tout cela est tellement complexe qu'il est impossible d'organiser des débats compréhensibles sur ces sujets."

- Or il ne faudrait pas croire que ces modifications n'auront pas d'impact sur la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Non seulement les règlements d'urbanisme ne seront plus d'ordre communal, mais beaucoup de compétences risquent d'être transférées. Alors à qui se plaindre? Avec qui discuter?

Commentaire 3 : Conserver nos compétences municipales, tout en acceptant la notion de Métropole.

- Si la notion de Métropole est acceptable au regard de l'évolution du monde (concurrence des grandes métropoles existantes ou en devenir), elle ne peut pas se faire au détriment de ses habitants. Les français sont très attachés à leurs villes, quelle que soient leurs tailles. Certes nous sommes les seuls au monde à avoir plus de 30 000 communes, mais c'est notre histoire et notre patrimoine, notre identité et notre point de repère. Personne ne pourra supprimer cela.

- Alors conserver les villes en leur enlevant leurs compétences revient à avoir un État centralisateur qui veut tout contrôler. C'est l'inverse de la décentralisation entamée il y a plusieurs années par les gouvernements successifs. Revenir en arrière n'apportera rien de durable, simplement une satisfaction passagère d'un État socialo-écologiste qui pense détenir une vérité et l'imposer à tous. C'est une grossière erreur.

- Par contre, il faut simplifier les choses. Nous sommes aussi les seuls au monde à avoir des communes, des intercommunalités, des départements, des régions, un Etat et l'Europe; sans compter tous les syndicats intercommunaux (eau, gaz, électricité, etc...); autant de couches d'un mille-feuille trop épais. Et maintenant se rajoutent des "Contrats de Développement Territorial" intercommunaux, et une Métropole du Grand Paris! N'en jetez plus, la coupe est pleine!

Alors, un jour, on supprime les intercommunalités, le lendemain on entend dire qu'il y a trop de Régions, puis ce sont les Départements qu'il faut supprimer! Bref, aucune lisibilité, aucun projet construit pour le long terme, un flou total qui incite chaque français à se raccrocher à sa commune.

Conclusion

Je suis extrêmement surpris que tous ces sujets ne fassent pas partie de la campagne électorale en cours. Mes concurrents à la fonction de Maire semblent ne pas connaître tout cela. Alors comment feront-ils pour vous défendre, pour s'imposer dans les différentes instances où je siège, pour avoir une position claire dès le lendemain des élections vis à vis du Préfet et de l'Etat?

Car l'Etat travaille et n'attend pas; demain, il sera trop tard pour discuter.

Si vous ne voulez pas que notre commune de BRY Sur Marne soit littéralement livrée aux mains de l'Etat, votez pour notre équipe. Elle est compétente.

Nous continuerons à vous informer sur tous ces sujets extrêmement importants.
